

Déchets de  
chantier des  
étancheurs :

*mon tri leur  
redonne vie !*

**LE GUIDE PRATIQUE**

Pour tout comprendre  
sur **la reprise sans  
frais** des **déchets triés  
des étancheurs**.



[www.valobat.fr](http://www.valobat.fr)

01 80 83 60 70

# QU'EST-CE QUE LA REP BÂTIMENT ?

Créée par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), la Responsabilité Élargie du Producteur ou REP impose à toutes les entités responsables de la mise sur le marché français de produits ou matériaux du bâtiment de financer ou d'organiser la prévention et la gestion des déchets issus de leurs produits et matériaux en fin de vie.

## Quels sont les objectifs de la REP bâtiment ?



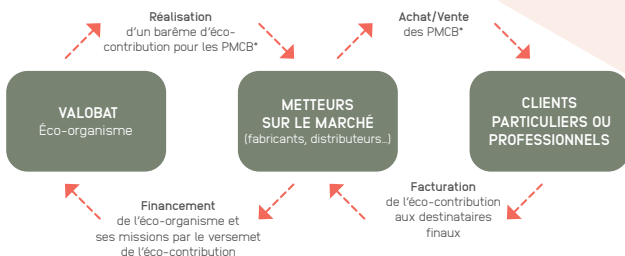
Améliorer la collecte des déchets triés par une reprise sans frais des déchets, la densification du maillage des points de collecte et l'amélioration de la traçabilité.



Accélérer la circularité dans le bâtiment en développant le réemploi et le recyclage de matériaux et en second temps de prévenir l'enfouissement.

## Comment la REP est-elle financée ?

Les metteurs sur le marché transfèrent leurs obligations à des éco-organismes agréés, comme Valobat, en versant en contrepartie une contribution financière : c'est l'éco-contribution !



## QUELS SONT LES PRODUITS CONCERNÉS ?

### LES INERTES



Béton



Fibre-ciment



Brique, terre cuite ou crue



Pierre ou parement



Tuile (béton, terre cuite)



Gravat



Sanitaire en carrelage et céramique



Enrobé sur la parcelle du bâtiment

### LES NON INERTES



Bois de construction



Plâtre



Isolant textile



Métal



Canalisation et gaine de conduite



Produit d'étanchéité



Laine de verre et laine de roche



Sol souple



Menuiserie vitrée

## L'éco-contribution permet à l'éco-organisme de financer ses actions :

- Accompagner ses adhérents metteurs en marché dans leur conformité réglementaire
- Renforcer les filières par l'éco-conception
- Structurer les filières de collecte, tri et valorisation des déchets
- Accélérer le réemploi
- Développer de nouvelles filières de recyclage et la R&D
- Assurer la traçabilité des déchets de PMCB\*
- Informer et sensibiliser les différents publics, dont les détenteurs de déchets du bâtiment



VOUS ÊTES CONSIDÉRÉ COMME METTEUR SUR LE MARCHÉ ?

Adhérez à Valobat et faites la déclaration annuelle de vos produits mis en marché.

Contactez-nous pour être accompagné dans votre diagnostic d'assujettissement



# LISTE NON-EXHAUSTIVE DE VOS PRODUITS

ABJ



## La REP Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ)

Les pinceaux, rouleau, truelle, raclette, kit de grattoir, buse pour pistolet à colle ...

**Veillez les déclarer dans la REP ABJ** disponible directement sur votre compte My Valobat Adhérent. N'hésitez pas à nous contacter, **Valobat est agréé sur la REP ABJ.**

DDS



## La REP des Déchées Diffus Spécifiques (DDS)

Vous devez déclarer les produits suivants chez Valobat :

- Les colles supérieures à 25kg
- Résine et mousse aérosol > 1L
- Résine et mousse hors aérosol > 25l ou > 30 kg
- Mastic en cartouche > 0,31L
- Mastic > 5Kg
- Vernis > 25L ou > 30 kg

Pour les autres conditionnements, veuillez vous rapprocher de l'**éco-organisme EcoDDS.**

## LES PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ TOITURE

Feuilles d'étanchéité

Ecran d'indépendance

Isolant

Equerre de pare-vapeur

Fixations

Pare vapeur



## LES PRODUITS DE PROTECTION D'ÉTANCHÉITÉ

Dalle / Pavé

Dalle sur plot

géotextile

Couche de désolidarisation

Granulat

Substrat

Filtre non tissé

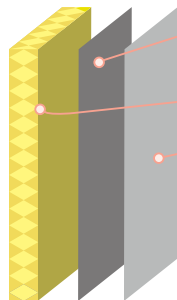
Couche drainante

## LES PRODUITS DE FACADE

Pare pluie

Isolant

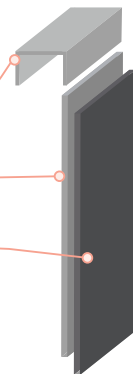
Parement



Couvertine

Enduit impregnation

Feuilles et équerrés pour relevés d'étanchéité



[www.valobat.fr](http://www.valobat.fr)

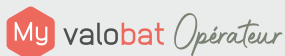
01 80 83 60 70

# VOUS ÊTES ÉTANCHEUR ?

## COMMENT S'ORGANISE LA COLLECTE DES DÉCHETS ?



RENDEZ-VOUS SUR VOTRE ESPACE



### REPRISE SUR CHANTIER



Gros chantiers

**Prise de rendez-vous  
avec un opérateur**  
Prenez contact avec  
votre partenaire habituel  
pour convenir  
d'un enlèvement  
directement  
sur chantier



Découvrez la liste  
des opérateurs  
agréés et  
référéncés par  
Valobat

**Tri et dépôt des déchets PMCB\*  
sur chantier**  
Les déchets doivent être triés  
et disposés dans les contenants  
fournis par l'opérateur



**Collecte et prise en charge des déchets**  
L'opérateur récupère et achemine  
les déchets PMCB\* jusqu'au centre  
de traitement

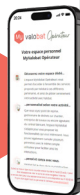
### SERVICE DE REPRISE EN ENTREPÔT



Entrepôts

**Flux éligibles : métaux, bois, plâtre, plastiques rigides  
(membrane non bitumineuse), membrane bitumineuse.**

**Prise de rendez-vous avec  
Valobat via votre espace  
MyValobat Opérateur ou au  
01.80.83.60.70**



**Tri et dépôt des déchets PMCB\*  
dans l'entrepôt**  
Les déchets doivent être triés  
et disposés dans les contenants  
fournis par l'opérateur



**Collecte et prise en charge des déchets**  
L'opérateur récupère et achemine  
les déchets PMCB\* jusqu'au centre  
de traitement

### LES CONSIGNES DE TRI

La reprise sans frais de  
ces déchets se fait si un  
tri à la source sur chantier  
est bien réalisé et pour des  
flux de déchets déposés  
séparément sur le point  
de collecte et non pas en  
mélange.  
Pour plus d'information,  
consultez les standards et  
consignes de tri



Réception des déchets en  
centre de traitement

6



Les déchets sont réemployés, traités ou  
recyclés pour être réintroduits sur le marché

### VOUS GÉNÉREZ DES PETITES QUANTITÉS DE DÉCHETS ?

Vous pouvez les  
déposer sans frais  
dans les points de  
reprise. Retrouvez-  
les sur l'application  
Valodépôt



Téléchargez-la,  
c'est gratuit !



\* PMCB : Produits et Matériaux de  
Construction du secteur du Bâtiment

# COMMENT TRIER LES DÉCHETS DU BÂTIMENT ?

## MEMBRANES BITUMEUSES\*

\*Exclusivement pour le service entrepôt et chantier

### AUTORISÉ

- MEMBRANES D'ARRACHAGE (USAGÉES) SANS ISOLANT (<5%)
- CHUTES DE POSE EN QUANTITÉS LIMITÉES
- BARDEAUX BITUMEUX

### INTERDIT

- Reste de gravillons de la protection lourde
- Membranes avec plus de 5% d'isolants
- Membranes bitumeuses avec enrobé routier
- Membranes synthétiques (PVC, EPDM, FPO, TPO...)
- Isolants (laines minérales, mousses polyuréthane, perlite...)
- Rouleaux non utilisés

### MA 2ÈME VIE

- Valorisation énergétique

## PLASTIQUES RIGIDES ET PVC SOUPLES

### AUTORISÉ

- MEMBRANES D'ÉTANCHÉITÉ TOITURE PVC-P ET TPO
- LAMBRIS ET BARDAGE
- CANALISATIONS ET RACCORDS D'ARRIVÉE
- CUVE ET RÉSERVOIRS
- REVÊTEMENTS DE SOLS PVC
- DESCENTE D'EAU PLUVIALE PVC
- LANTERNEAU POLYCARBONATE/PMMA HORS CADRE ALUMINIUM MÉTALLIQUE

### INTERDIT

- Étanchéité sous enrobé n'est pas acceptée.
- Membrane d'étanchéité avec reste de colle et d'isolant (moins de 5%)
- Produit du bâtiment composite
- Planchers techniques et bardages extérieurs en laminé à haute pression (HPL)
- Isolants en Polyuréthane (PU) ou polystyrène expansé (PSE)

### MA 2ÈME VIE

- Après tri (mécanique ou optique), ces plastiques sont intégrés dans la fabrication de nouveaux objets

## BESOIN D'AIDE SUR LE TRI ?

Contactez notre service **d'aide au tri** :

☎ 01 80 83 60 79

✉ [info-tri@valobat.fr](mailto:info-tri@valobat.fr)

(service gratuit + prix de l'appel) de **8h30 à 18h**, du **lundi au vendredi**.

## LAINES DE ROCHE

### AUTORISÉ

- LAINE DE ROCHE EN PANNEAU, EN ROULEAU, AVEC SURFAÇAGE (KRAFT, VOILE POLYESTER)
- LAINE DE ROCHE ANCIENNE, SÈCHE OU PEU HUMIDE

### INTERDIT

- Laine de verre
- Métaux (feuille d'aluminium)
- Céramique, bois
- Laine de roche mouillée
- Bitume

### MA 2ÈME VIE

- La laine de roche est recyclée en nouveaux panneaux et rouleaux de laine de roche

## LAINES DE VERRE

### AUTORISÉ

- LAINE DE VERRE EN PANNEAU, EN ROULEAU, AVEC SURFAÇAGE (KRAFT, VOILE POLYESTER)
- LAINE DE VERRE ANCIENNE, SÈCHE OU PEU HUMIDE
- LAINE DE VERRE NOIRE, SÈCHE OU PEU HUMIDE

### INTERDIT

- Laine de roche
- Métaux (feuille d'aluminium)
- Céramique, bois
- Laine de verre mouillée
- Bitume

### MA 2ÈME VIE

- La laine de verre est recyclée en nouveaux panneaux et rouleaux de laine de verre

## INERTES

### AUTORISÉ

- DIMENSION MAXIMALE : 50CM DE LONG
- PIÈRES NATURELLES : CALCAIRE, GRANIT, GRÈS...
  - BÉTON
  - ENROBÉS
  - CARRELAGE, CÉRAMIQUE
  - TUILES

### INTERDIT

- Amiante
- Brique plâtrée
- Terres ou déblais excavés
- Laines minérales

### MA 2ÈME VIE

- Le béton est incorporé dans la fabrication de nouveau béton
- Les briques tuiles, ardois, agglos, pierres peuvent servir de fond de forme, remblai

## DÉCOUVREZ VALODÉPOT

L'APPLICATION INDISPENSABLE POUR LA GESTION DE VOS DÉCHETS DE CHANTIER



POUR VOS  
CHANTIERS DE  
MOINS DE 50 m<sup>3</sup>

1

**Répertoriez**  
vos chantiers  
en cours

2

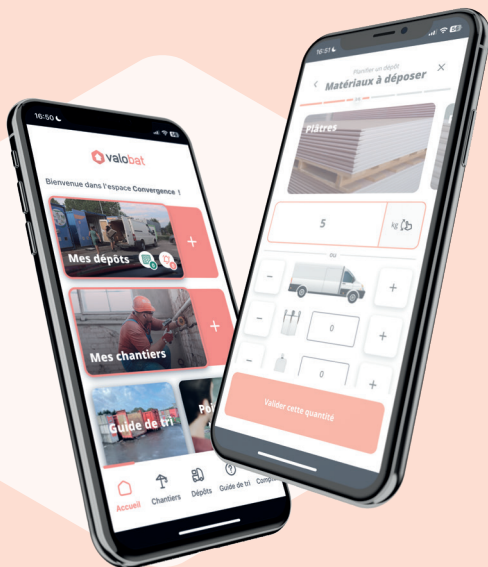
**Consultez**  
le guide  
de tri pour vous  
aider dans votre  
démarche

3

**Planifiez**  
vos dépôts de  
déchets auprès  
des distributeurs  
partenaires  
Valobat

4

**Trouvez**  
en temps réel tous  
les points de  
collecte disponibles  
sur la carte



POUR UNE GESTION DES DÉCHETS  
SIMPLIFIÉE SUR VOS CHANTIERS,  
TÉLÉCHARGEZ L'APPLI

*Flashez-moi !*

